



BULLETIN
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 05 AVRIL 2014

- N° 3

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 05 avril 2014 à 17h00

ORDRE DU JOUR

	Page
I. AFFAIRES GENERALES	
1 Installation du Conseil Municipal. (M. Philippe DURON Conseiller municipal, rapporteur).....	5
2 Election du Maire. (Mme Josette TRAVERT Conseillère municipale, rapporteur)	8
3 Fixation du nombre de postes d'adjoints. (M. Joël BRUNEAU Maire, rapporteur)	14
4 Election des Adjoints. (M. Joël BRUNEAU Maire, rapporteur)	16

VILLE DE CAEN



CONSEIL MUNICIPAL

Aux termes des articles L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de CAEN est convoqué pour se réunir dans la salle de ses séances, à l'Hôtel de Ville (Salle des Gardes), le samedi 05 avril 2014, à 17 heures 00.

A l'Hôtel de Ville, le 1^{er} avril 2014

Le Maire
Joël BRUNEAU

DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE CAEN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le samedi 05 avril 2014 à 17H00

Le Conseil Municipal de la Ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Joël BRUNEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de présents : 54

Secrétaire de séance : Rudy NIEWIADOMSKI

Etaient présents :

M. Joël BRUNEAU, Mme Sonia de LA PROVÔTÉ, M. Gérard HURELLE, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC, M. Patrick JEANNENEZ, Mme Amandine FRANCOIS, M. Philippe LAILLER, Mme Emmanuelle DORMOY, M. Aristide OLIVIER, Mme Véronique DEBELLE, M. Nicolas JOYAU, Mme Sophie SIMONNET, M. Michel LE LAN, Mme Martine VINCENT, M. Gilles GROLLIER, Mme Catherine GIRAULT, M. Dominique GOUTTE, Mme Joëlle LEBREUILLY, M. Patrick NICOLLE, Mme Véronique BOUTE, Mme Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, M. Richard LECAPLAIN, Mme Brigitte BARILLON, M. Antoine AOUN, M. Pascal PIMONT, Mme Nathalie BOURHIS, Madame Stéphanie GUILLOU, Mme Mireille NOEL, Mme Corinne VILLECHALANE, M. Christophe ALLEAUME, M. Dominique DUVAL, Mme Astrid FROIDURE-LE PETIT, Mme Emilie FREYMUTH, M. Marc MILLET, M. Grégory BERKOVICZ, Madame Anne RAFFIN, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET, M. Morgan TAILLEBOSQ, M. Patrice MICHARD, M. Ludwig WILLAUME, Mme Emilie ROCHEFORT, M. Rudy NIEWIADOMSKI, Mme Josette TRAVERT, M. Philippe DURON, M. Xavier LE COUTOUR, Mme Marie-Jeanne GOBERT, Mme Claudine MAGUET, M. Gilles DETERVILLE, Mme Corinne FERET, M. Pascal BLANCHETIER, M. Eric VEVE, Mlle Samia CHEHAB, Madame Julie ROUSINAUD, M. Rudy L'ORPHELIN

Absents excusés :

M. Bruno DURAND

1 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DURON.- Mesdames, Messieurs, mes chers collègues.

Nous vivons dans une cité plus que millénaire. Elle s'est construite, développée, façonnée au fil de l'histoire. L'ambition de ses fondateurs, de ses intendants, des maires qui s'y sont succédé a dessiné au fil des temps une métamorphose, une morphologie, une physionomie que la folie d'autres hommes, que les guerres ont contrariées.

Caen héritée, reconstruite, n'est pareille à nulle autre. Elle est histoire, elle est métamorphose, mais elle est une, unique par les aménités qu'elle offre à ses habitants comme à ses visiteurs.

En 2008, il y a six ans, avec une équipe renouvelée, forts de la confiance d'une population qui avait apporté ses suffrages à un projet ambitieux, nous entrons dans cette salle magnifique animés par le seul souci de l'intérêt général et l'ambition de porter haut les intérêts et la réputation de Caen.

Dans mon propos inaugural, le dimanche 23 mars 2008, j'évoquais une seconde reconstruction de notre cité. Ce projet d'un renouvellement des politiques publiques, nous l'avons porté avec conviction, avec énergie, avec l'honnêteté qu'exige l'engagement politique.

Le renouvellement du contrat démocratique, l'investissement sur l'école et la jeunesse, un effort sans précédent au service des plus fragiles, et tout particulièrement des personnes en situation de handicap, c'était notre fidélité aux valeurs de la gauche.

La rénovation du patrimoine trop longtemps délaissé, la résurrection du palais ducal, la rénovation de la caserne du 43^{ème} d'artillerie, la métamorphose de la place Saint-Sauveur, c'était notre référence à l'histoire de Caen. La valorisation du patrimoine y est d'autant plus essentielle que cette ville a été profondément mutilée par les bombardements et les combats de la libération, dont nous célébrerons le 70^{ème} anniversaire aux mois de juin et de juillet prochains.

L'effort remarquable en matière de logement, la réflexion engagée pour le renouvellement des formes urbaines et de l'architecture sur la presqu'île et ailleurs, c'était notre contribution au renouvellement de cette ville, à cette projection vers le futur, sans laquelle il n'y a pas d'avenir.

Avec l'investissement sur l'intelligence, la connaissance, la recherche, avec le renouvellement des relations avec l'université, avec la dynamique engagée sur le plateau nord, c'était notre conviction que l'intelligence humaine, le progrès sont indispensables pour reconstruire un avenir, un espoir dans notre pays affecté par la crise économique et sociale.

Il ne suffit pas, il ne suffit plus de planter, de fleurir pour construire une ville verte. Faut-il encore qu'elle soit durable, que les biens essentiels, comme l'eau, soient préservés des pesticides, que les mobilités douces, que les transports en commun modernes, capacitaires, séduisants, offrent une alternative au tout-automobile et nous préservent des pollutions de plus en plus fréquentes.

C'était notre conviction. Nous l'avons mise en œuvre avec détermination.

La cité a depuis longtemps débordé au-delà de ses enceintes. La population de notre bassin de vie s'étend jusqu'au littoral, et de plus en plus loin au sud, à l'ouest, à l'est. Un destin commun unit les communes et les communautés d'une aire urbaine de 410 000 habitants. Nous avons rétabli les conditions du dialogue et de la coopération à Caen Métropole et aussi, et surtout, à Caen la Mer.

Au moment où nous vous transmettons ce magnifique mandat qui fait honneur mais crée aussi des devoirs à ceux qui en ont la charge, je tiens à remercier une dernière fois mes collègues du mandat qui s'achève et tout particulièrement, vous le comprendrez bien, ceux de la majorité qui ont mobilisé leurs énergies, leurs convictions, leurs intelligences, leur courage, au service de la ville et de tous ses habitants.

Une fois estompée la déception de la défaite, ils pourront être fiers, comme je le suis, du travail considérable accompli au cours de ces six années. Il laissera des traces visibles, mémorables, dans le paysage urbain et dans la mémoire des Caennais.

Je tiens à remercier tout autant l'ensemble des fonctionnaires et des agents territoriaux de la Ville et du CCAS, sans lesquels rien ne serait possible, mais aussi tous les partenaires de la Ville avec qui nous avons œuvré en confiance dans ce mandat.

L'heure est venue de proclamer les résultats des élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

Mesdames et Messieurs de la nouvelle majorité, vous avez remporté une victoire électorale ample. Elle vous donne une légitimité forte. Elle résulte, ici comme ailleurs, d'un vote sanction de l'action gouvernementale. Cependant, certains d'entre vous auraient pu se dispenser de la campagne de dénigrement, de calomnie et de mensonge qui ne vous fait pas honneur et porte atteinte à l'image de tolérance d'une ville qui veut porter haut la défense des Droits de l'Homme.

Enfin, nous portons nous aussi une part de responsabilité dans cet échec. Nous n'avons pas su convaincre une majorité de nos concitoyens de faire le pari du Caen de l'avenir. Nous en sommes conscients et nous en tirerons toutes les leçons.

À toutes celles et à tous ceux qui nous ont accompagnés dans cette campagne, aux 14 657 Caennaises et Caennais qui nous ont apporté leurs suffrages, un grand merci.

Demain, nous serons des opposants. Des opposants vigilants, des opposants constructifs, des opposants exigeants. Nous porterons ici une critique de gauche. Nous veillerons au respect des principes du développement durable. Nous affirmerons encore et toujours l'exigence de solidarité pour que toutes les Caennaises et tous les Caennais se pensent, se vivent comme des citoyennes et des citoyens à part entière de leur cité.

Nous vous rappellerons l'exigence d'ambition, sans laquelle une métropole régionale ne peut tenir son rang au moment où l'on reparle de réunification des Normandie.

Bonne chance à Caen, bonne chance à Caen la mer !

(Applaudissements.)

Le Conseil municipal ayant été régulièrement convoqué, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales pour la présente réunion, je constate que nous avons le quorum et déclare la séance ouverte.

Je vous donne lecture des résultats des élections municipales :

- Nombre d'électeurs inscrits : 58 117
- Nombre de votants : 35 721
- Nombre de suffrages exprimés : 34 115.

La liste "*Avec Joël BRUNEAU et Sonia de la PROVÔTE unis pour réussir Caen vraiment*", avec 19 458 voix (soit 57,04 % des suffrages), a obtenu 43 sièges.

La liste "*Le Caen de l'avenir*", avec 14 657 voix (soit 42,96 % des suffrages exprimés), a obtenu 12 sièges.

Je déclare donc installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux : M. Joël BRUNEAU, Mme Sonia de la PROVÔTE, M. Dominique GOUTTE, Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC, M. Philippe LAILLER, Mme Sophie SIMONNET, M. Patrick JEANNENEZ, Mme Véronique DEBELLE, M. Aristide OLIVIER, Mme Nathalie BOURHIS, M. Patrice MICHARD, Mme Amandine FRANCOIS, M. Ludwig WILLAUME, Mme Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, M. Gérard HURELLE, Mme Emmanuelle DORMOY, M. Grégory BERKOVICZ, Mme Mireille NOËL, M. Antoine AOUN, Mme Joëlle LEBREUILLY,

M. Michel LE LAN, Mme Brigitte BARILLON, M. Richard LECAPLAIN, Mme Catherine GIRAULT, M. Bruno DURAND, Mme Martine VINCENT, M. Christophe ALLEAUME, Mme Émilie ROCHEFORT, M. Nicolas JOYAU, Mme Anne RAFFIN, M. Gille GROLLIER, Mme Émilie FREYMUTH, M. Rudy NIEWIADOMSKI, Mme Véronique BOUTÉ, M. Marc MILLET, Mme Patricia ZARAGOZA-NODET, M. Dominique DUVAL, Mme Astrid LE PETIT-FROIDURE, M. Morgan TAILLEBOSQ, Mme Corinne VILLECHALANE, M. Patrick NICOLLE, Mme Stéphanie GUILLOU, M. Pascal PIMONT, M. Philippe DURON, Mme Corinne FÉRET, M. Rudy L'ORPHELIN, Mme Marie-Jeanne GOBERT, M. Xavier LE COUTOUR, Mme Josette TRAVERT, M. Éric VÈVE, Mme Samia CHEHAB, M. Gilles DÉTERVILLE, Mme Julie ROUSINAUD, M. Pascal BLANCHETIER, Mme Claudine MAGUET.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, j'invite la doyenne d'âge -je m'en excuse-, Mme Josette TRAVERT, à prendre la présidence de l'assemblée.

Merci.

2 - ELECTION DU MAIRE

Mme TRAVERT. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, permettez-moi quelques mots avant de reprendre l'ordre du jour de ce premier Conseil municipal de la nouvelle mandature.

Doyenne d'âge, ça alors ! Je dois vous avouer que je ne l'avais pas vu venir. Mais, grâce aux lois instaurant le principe de parité, immense progrès de notre démocratie, le doyen est une doyenne.

Je suis donc ce soir à cette place au bénéfice de l'âge, et je me suis interrogée sur les effets de ce bénéfice qui me vaut d'assumer le rôle républicain de présidente de séance.

Finalement, après courte réflexion, j'ai trouvé au moins deux effets bénéfiques de ce prétendu bénéfice de l'âge :

- Le premier effet est l'honneur qui m'échoit (c'en est un) de participer à l'installation du nouveau maire de notre grande et belle ville de Caen, que tous ici rassemblés, je n'en doute pas, nous aimons avec passion.
- Le second, certes un peu plus futile, est qu'il me permet fugitivement, pendant quelques minutes brèves mais solennelles, d'occuper le fauteuil de maire.

Et, de ce fauteuil, je veux adresser un hommage chaleureux, respectueux et amical à l'homme qui l'a occupé pendant six ans avec compétence et enthousiasme, Philippe DURON. Merci, Philippe !

Je veux aussi remercier pour leur investissement mes collègues élues et élus qui ont œuvré à ses côtés au service de la Ville et qui ne sont plus tous là ce soir. Ainsi va la démocratie.

Une nouvelle phase de la riche histoire de notre ville commence ce soir. Cette ville, Philippe DURON l'a rappelé, n'est pas tout à fait comme les autres ; elle est même unique. C'est pourquoi nous y sommes tous tant attachés. Elle a connu le drame de la destruction, mais elle a su se reconstruire harmonieusement et dans la beauté. Plus encore, elle a pu se construire, notamment au travers du Mémorial, l'image d'une ville symbole du combat pour la paix, par une réflexion approfondie sur l'histoire du XXème siècle, l'image aussi d'une ville symbole de la lutte, malheureusement inachevée et toujours à reprendre, pour les Droits de l'Homme et de la Femme.

Bref ! Cette ville à nulle autre pareille, notre ville, a une forme de génie que nous avons toutes et tous le devoir de chérir, de préserver et d'amplifier en Normandie, en France et dans le monde.

Tout cela, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, mais surtout mes chers collègues, doit nous imposer comme une évidence la nécessité d'une haute qualité, bien sûr aussi quantité, de travail collectif au sein de ce nouveau Conseil municipal : présence assidue, tolérance, esprit d'équipe, principe de respect des idées et principe de respect des personnes.

Ma conviction est que le dynamisme et la réussite pour Caen ne peuvent venir que de l'écoute des acteurs, du débat démocratique et du sens partagé de l'intérêt général, en dehors de toute vision opportuniste à court terme, sectaire ou partisane. Seul doit prévaloir le souci de développer notre ville et d'améliorer le bien-être de sa population, notamment de sa frange la plus en difficulté dans cette période de crise, dont l'origine n'est pas seulement nationale mais que, à notre niveau, nous avons le devoir de gérer au mieux.

Le développement de Caen et de son agglomération passe aussi par l'ouverture à l'extérieur, ce que l'on appelle aujourd'hui la visibilité, et, pour cela, par l'appui sur ses points forts qu'il faut soutenir et amplifier. Permettez-moi de citer en particulier ceux que je connais bien :

- Une grande ville universitaire, une belle université avec laquelle le partenariat s'est affirmé.
- Un potentiel de recherche exceptionnel pour une agglomération de cette taille.

- Des capacités d'innovation et d'esprit d'entreprendre, tant dans le domaine technologique que dans le domaine social ou culturel.

À ce titre, et pour prolonger, nous ne pouvons toutes et tous que souhaiter, mais surtout agir ensemble, par-delà nos différences et nos engagements, pour que les grands dossiers initiés qui préparent la ville et les emplois de demain se poursuivent dans l'harmonie, la persévérance, voire l'obstination et l'efficacité. Beaucoup, pratiquement tous, sont déterminants pour l'avenir de Caen mais aussi pour la région de Basse-Normandie, dont Caen doit plus que jamais s'affirmer comme la grande et dynamique capitale.

Puissions-nous, chers collègues, faire ensemble de Caen une ville qui fait de plus en plus envie.

Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

En application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient maintenant de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner le plus jeune de cette assemblée, M. Rudy NIEWIADOMSKI.

Y a-t-il des oppositions ?

Il n'en est pas. M. Rudy NIEWIADOMSKI est donc désigné secrétaire de séance.

Je lui demande de venir prendre place à mes côtés.

Je vais maintenant procéder à l'appel nominal des membres du Conseil et je vous invite à répondre « présent » à l'appel de votre nom.

M. Joël BRUNEAU : présent.

Mme Sonia de la PROVÔTÉ : présente.

M. Dominique GOUTTE : présent.

Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC : présente.

M. Philippe LAILLER : présent.

Mme Sophie SIMONNET : présente.

M. Patrick JEANNENEZ : présent.

Mme Véronique DEBELLE : présente.

M. Aristide OLIVIER : présent.

Mme Nathalie BOURHIS : présente.

M. Patrice MICHARD : présent.

Mme Amandine FRANCOIS : présente.

M. Ludwig WILLAUME : présent.

Mme Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE : présente.

M. Gérard HURELLE : présent.

Mme Emmanuelle DORMOY : présente.

M. Grégory BERKOVICZ : présent.

Mme Mireille NOËL : présente.

M. Antoine AOUN : présent.

Mme Joëlle LEBREUILLY : présente.

M. Michel LE LAN : présent.

Mme Brigitte BARILLON : présente.

M. Richard LECAPLAIN : présent.

Mme Catherine GIRAULT : présente.

M. Bruno DURAND : absent.

Mme Martine VINCENT : présente.

M. Christophe ALLEAUME : présent.

Mme Émilie ROCHEFORT : présente.

M. Nicolas JOYAU : présent.

Mme Anne RAFFIN : présente.

M. Gille GROLLIER : présent.

Mme Émilie FREYMUTH : présente.

M. Rudy NIEWIADOMSKI : présent.

Mme Véronique BOUTÉ : présente.

M. Marc MILLET : présent.

Mme Patricia ZARAGOZA-NODET : présente.

M. Dominique DUVAL : présent.

Mme Astrid LE PETIT-FROIDURE : présente.

M. Morgan TAILLEBOSQ : présent.

Mme Corinne VILLECHALANE : présente.

M. Patrick NICOLLE : présent.

Mme Stéphanie GUILLOU : présente.

M. Pascal PIMONT : présent.

M. Philippe DURON : présent.

Mme Corinne FÉRET : présente.

M. Rudy L'ORPHELIN : présent.

Mme Marie-Jeanne GOBERT : présente.

M. Xavier LE COUTOUR : présent.

Mme Josette TRAVERT : présente.

M. Éric VÈVE : présent.

Mme Samia CHEHAB : présente.

M. Gilles DÉTERVILLE : présent.

Mme Julie ROUSINAUD : présente.

M. Pascal BLANCHETIER : présent.

Mme Claudine MAGUET : présente.

Je constate donc que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales est remplie.

Mes chers collègues, avant de procéder à l'élection du maire, je vous invite à constituer le bureau de vote. Pour cela, il faudra désigner deux assesseurs. Je vous propose de désigner un élu de la majorité et un élu de la minorité.

Quels sont les candidats pour la majorité ?

M. GROLLIER est candidat.

Quels sont les candidats pour la minorité ?

Mme Samia CHEHAB est candidate.

Y a-t-il des oppositions ?

Je constate qu'il n'y a pas d'opposition. M. Gille GROLLIER et Mme Samia CHEHAB sont désignés par le Conseil municipal en qualité d'assesseurs. Ils doivent venir s'installer au bureau, puisqu'ils auront tout à l'heure à travailler.

Je vais maintenant vous donner lecture des articles L 2122-4, L.O. 2122-4-1, L 2122-5, L 2122-6, L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Article L 2122-4 :

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus. »

Article L. O. 2122-4-1 :

« Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint ni en exercer même temporairement les fonctions. »

Article L 2122-5 :

« Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints ni en exercer, même temporairement, les fonctions dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du trésor et aux chefs de service départementaux des administrations.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de service régionaux des administrations. »

Je vous prie de m'excuser, c'est un peu long mais c'est la règle et la loi.

Article L 2122-6 :

« Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire. »

Article L 2122-7 :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Article L 2122-8 :

« La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé (ou la plus âgée) des membres du Conseil municipal. »

Je vous invite donc à procéder à l'élection du maire. Je me tourne vers vous pour savoir quels sont les candidats.

M. Joël BRUNEAU est candidat.

Excusez-moi, un peu d'humour, j'allais dire « *quelle surprise !* »

M. BRUNEAU. Vous auriez pu !

Mme TRAVERT. *Y a-t-il d'autres candidats ?*

Il n'en est pas.

Vous avez tous reçu des mains des huissiers un bulletin et une enveloppe. Je vous invite donc à inscrire le nom du candidat de votre choix sur le bulletin de vote et à le glisser dans l'enveloppe qui se trouve sur votre table. À l'appel de votre nom, vous vous déplacerez un par un et vous pourrez venir déposer l'enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne qui se trouve devant moi.

Avant cela, en application de l'article L 66 du Code électoral, je vous rappelle que seront déclarés nuls dans le résultat du dépouillement les bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires, les bulletins écrits sur papier de couleur, les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement.

Tout le monde est-il bien informé ?

Je vais donc procéder à l'appel nominal.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

Mme TRAVERT. Nous allons maintenant procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement.)

Mme TRAVERT. Je vais maintenant proclamer les résultats.

- Nombre de Votants : 54
- Suffrages exprimés : 42
- Majorité absolue : 27

M. Joël BRUNEAU a obtenu 42 voix.

Nombre de bulletins blancs : 12.

M. Joël BRUNEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je le proclame élu maire de Caen.

(Applaudissements.)

Mme TRAVERT. Monsieur le Maire, je vous félicite.

M. le MAIRE. Monsieur le député, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, en cet instant très particulier, je voudrais vous dire à toutes et à tous, en quelques mots, l'émotion qui est la mienne. Je pense bien sûr très fort à toutes celles et tous ceux qui m'ont éduqué, formé, aidé et, ainsi, permis d'être aujourd'hui devant vous. Je pense aussi et surtout aux Caennaises et aux Caennais qui, en m'accordant leur confiance, me confère une responsabilité particulière dont j'ai pleinement conscience.

Nous sommes ici dans des lieux chargés d'histoire, au cœur d'une cité à la fois riche et terrible. C'est de cette histoire dont nous sommes légataires. C'est de cette histoire dont nous devons, plus que jamais en cette année de 70^{ème} anniversaire du Débarquement, nous inspirer pour bâtir l'avenir.

En effet, mes chers collègues, nous formons au travers de ce Conseil municipal l'un des maillons d'une longue chaîne qui a fait et fera notre ville. Pour ne parler que des 70 dernières années, Yves Guillou et Jean-Marie Louvel ont relevé Caen de ses ruines. Jean-Marie GIRAULT, qui nous fait l'honneur de sa présence et que je salue avec respect, en organisa le développement. Brigitte LE BRETHON et vous-même, Monsieur DURON, eûtes la responsabilité de conduire Caen depuis le début de ce XXIème siècle, heureusement beaucoup moins tragique que le précédent mais tout autant porteur de défis pour notre ville.

C'est pourquoi je veux, en cet instant, rendre hommage à celles et ceux qui m'ont précédé dans cette fonction.

C'est aussi, je crois, le moment de vous remercier, Monsieur DURON, pour la qualité du passage de relais entre nous. Cela s'est fait dans le pur respect de la tradition républicaine et le souci de la continuité du service public. Je suis heureux qu'il en ait été ainsi, dans l'intérêt de la démocratie et de la collectivité.

C'est au nom du même souci de l'intérêt général que je veux placer mon action sous le signe du rassemblement. Je veux être le maire de toutes les Caennaises et tous les Caennais, avec pour chacun la même attention et la même volonté d'être utile. Je veux aussi, mes chers collègues, présider un Conseil municipal où nous saurons dépasser nos divergences pour travailler efficacement au service de tous dans l'intérêt de la ville que nous aimons.

Je veux enfin associer à ces vœux de rassemblement au service de notre ville celles et ceux qui en assurent au quotidien le bon fonctionnement. Je parle bien entendu des agents municipaux, dont je connais le sens du service public et la volonté de faire réussir les projets portés par les élus, quels qu'ils soient.

Mes chers collègues, en ce début de mandature, nous sommes dépositaires d'une lourde responsabilité : celle de préparer l'avenir de notre ville en tirant le meilleur d'elle-même, sans jamais oublier que, en ces temps difficiles, nous devons être au plus près des Caennaises et des Caennais. C'est cette alchimie difficile entre présent et avenir, entre proximité et prospective, que nous devons réussir. En ces temps où l'on doute du politique, nous avons toutes et tous une absolue obligation d'exemplarité et une exigence d'éthique. Sachons aussi nous appuyer sur l'imagination et la capacité d'initiative des acteurs de la ville, associations ou simples citoyens.

Mes chers collègues, ayons l'humilité d'écouter avant de parler, ayons l'humilité de consulter avant de décider. Gardons pour autant l'ambition de toujours faire mieux au service de tous. Comme maire, tout au long de ces six années, croyez-le bien, j'y mettrai toute ma force et toute ma volonté.

Merci à vous.

(Applaudissements.)

3 - FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Mes Chers Collègues,

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-2-1, relatives au Maire et aux Adjointes stipulent :

Article L 2122-1 : "Il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal".

Article L 2122-2 : "Le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal".

Article L 2122-2-1 : "Dans les communes de 80 000 habitants et plus, la limite fixée à l'article L 2122-2 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil"

En application de ces dispositions, il vous est proposé de fixer à 12 le nombre des adjoints au Maire pour la Ville de Caen.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L 2122-1 à L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE à 12 le nombre des adjoints au Maire de la Ville de Caen.

Affiché le : 08 avril 2014

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VEVE, Mlle CHEHAB, Madame ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
08 avril 2014

M. le MAIRE. Avant de procéder à l'élection des adjoints, il appartient au Conseil municipal d'en fixer le nombre. Je vous donne donc lecture du projet de délibération.

Mes chers collègues, les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-2-1, relatives au maire et aux adjoints stipulent :

Article L 2122-1 : « Il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal. »

Article L 2122-2 : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. »

Article L 2122-2-1 : « Dans les communes de 80 000 habitants et plus, la limite fixée à l'article L 2122-2 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal. »

En application de ces dispositions, il vous est proposé de fixer à 12 le nombre des adjoints au maire pour la Ville de Caen.

Je mets aux voix cette délibération. Nous pouvons voter à main levée.

(Il est procédé au vote.)

M. le MAIRE. Je vous remercie. Le nombre d'adjoints au maire est donc fixé à 12.

4 - ELECTION DES ADJOINTS

M. le MAIRE. En application des articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, je vous indique que les adjoints sont élus au scrutin secret et au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Y a-t-il plusieurs listes déposées ?

A priori, il y a une liste. Je constate donc qu'une liste a été déposée.

Y a-t-il d'autres listes ?

A priori, non.

Mme GOBERT. Monsieur le Maire...

M. le MAIRE. Je veux bien vous donner la parole, Madame GOBERT.

Mme GOBERT. Je voudrais vous demander une précision parce que je n'ai pas bien entendu. C'est une liste complète, nous ne votons pas un par un les adjoints ?

M. le MAIRE. C'est cela, nous votons pour une liste complète, tout à fait.

Mme GOBERT. C'est le choix que vous avez fait ?

M. le MAIRE. Tout à fait.

Mme GOBERT. Merci.

M. le MAIRE. Cette liste comporte les noms suivants, dont je vais décliner les attributions :

1^{er} adjoint : Mme Sonia de la PROVÔTÉ (urbanisme, habitat et renouvellement urbain).

(Applaudissements.)

2^{ème} adjoint : M. Gérard HURELLE (solidarité, liens intergénérationnels, santé et handicap).

3^{ème} adjoint : Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC (ressources humaines et formation, relations internationales et européennes, tourisme).

4^{ème} adjoint : M. Patrick JEANNENEZ (qualité du cadre de vie, propreté, voirie, espaces verts, relations avec les entreprises et numérique).

5^{ème} adjoint : Mme Amandine FRANCOIS (éducation et égalité des chances, famille et petite enfance).

6^{ème} adjoint : M. Philippe LAILLER (sécurité des personnes et des biens, stationnement et circulation, patrimoine communal).

7^{ème} adjoint : Mme Emmanuelle DORMOY (culture et monuments historiques).

8^{ème} adjoint : M. Aristide OLIVIER (jeunesse, sport et vie étudiante).

9^{ème} adjoint : Mme Véronique DEBELLE (commerce, animation commerciale, artisanat et professions libérales).

10^{ème} adjoint : M. Nicolas JOYAU (environnement, développement durable, énergie).

11^{ème} adjoint : Mme Sophie SIMONNET (démocratie de proximité, vie associative et économie sociale et solidaire).

12^{ème} adjoint : M. Michel LE LAN (finances, affaires générales et marchés publics).

Les bulletins de vote sont distribués. Je vais inviter chaque conseiller, à l'appel de son nom, à déposer l'enveloppe contenant son bulletin de vote dans l'urne.

Les assesseurs sont Mme Samia CHEHAB et M. Rudy NIEWIADOMSKI.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

M. le MAIRE. Nous allons procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement.)

M. le MAIRE. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel, ayant pris part au vote : 54
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 12
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 42
- Majorité absolue : 22

La liste a obtenu 42 voix. Je proclame donc adjoints et immédiatement installés dans l'ordre de cette liste les personnes suivantes, auxquelles je vais remettre l'écharpe.

1^{er} adjoint : Mme Sonia de la PROVÔTÉ.

(Applaudissements.)

2^{ème} adjoint : M. Gérard HURELLE.

(Applaudissements.)

3^{ème} adjoint : Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC.

(Applaudissements.)

4^{ème} adjoint : M. Patrick JEANNENEZ.

(Applaudissements.)

5^{ème} adjoint : Mme Amandine FRANCOIS.

(Applaudissements.)

6^{ème} adjoint : M. Philippe LAILLER.

(Applaudissements.)

7^{ème} adjoint : Mme Emmanuelle DORMOY.

(Applaudissements.)

8^{ème} adjoint : M. Aristide OLIVIER.

(Applaudissements.)

9^{ème} adjoint : Mme Véronique DEBELLE.

(Applaudissements.)

10^{ème} adjoint : M. Nicolas JOYAU.

(Applaudissements.)

11^{ème} adjoint : Mme Sophie SIMONNET.

(Applaudissements.)

12^{ème} adjoint : M. Michel LE LAN.

(Applaudissements.)

M. le MAIRE. Maintenant que tous les adjoints sont en place, je vais clore ce premier conseil d'installation, en vous annonçant le prochain Conseil municipal...

M. L'ORPHELIN. Monsieur le Maire, nous souhaiterions prendre la parole, si c'est possible. Est-il possible que nous nous exprimions ?

M. le MAIRE. Si vous en avez pour trente secondes à une minute, je veux bien, oui.

M. L'ORPHELIN. C'est donc votre vision de la démocratie : nous laisser trente secondes à une minute d'expression ?

M. le MAIRE. Cher ami, Monsieur L'ORPHELIN, nous avons eu au moins six mois de prises de parole réciproques. L'heure n'est plus... Si vous avez trois mots à dire, dites-les. Mais avec esprit de synthèse, comme d'habitude.

M. L'ORPHELIN. Monsieur le Maire, dimanche dernier, les Caennaises et les Caennais ont tranché. Ils vous ont, vous et votre liste, placés nettement en tête du second tour de l'élection municipale. Vous êtes aujourd'hui maire de Caen, et je tiens tout d'abord à vous en féliciter.

Je n'oublie pas cependant que 22 000 Caennaises et Caennais inscrits sur les listes électorales (soit 39 %) ont boudé ce rendez-vous démocratique. Une abstention certes moins importante qu'attendu, mais à laquelle il est tout de même difficile de se résoudre, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une élection locale, réputée pour être la deuxième élection préférée des Français après l'élection présidentielle.

Cette abstention, qui s'amplifie, en dit beaucoup sur l'état de déconnexion patent entre la classe politique et les citoyens. Elle nous concerne toutes et tous, quelle que soit notre orientation politique, vainqueurs ou défaits, de gauche ou de droite. Face à cette défiance toujours plus grande, l'émergence d'un nouveau pacte démocratique est aujourd'hui essentielle. Vous le savez, nous en avons fait, avec la liste *Caen écologiste et citoyenne* que j'avais l'honneur de conduire au premier tour de cette élection, le cœur de notre projet pour Caen et son agglomération. Car la Ville et ses institutions ont, plus que d'autres, un pouvoir d'innovation considérable en la matière. On le voit quand certaines d'entre elles ont choisi de mettre en place des dispositifs de co-élaboration du budget municipal. On le voit quand d'autres ont mis en place un droit d'initiative permettant aux citoyens de soumettre des propositions à leurs élus et, ainsi, de participer au processus de décision. On le voit aussi quand d'autres proposent aux habitants de s'organiser eux-mêmes au sein des conseils de quartier. Etc.

Et cette ambition d'un renouveau démocratique, nous avons toutes et tous à la prendre en charge. Comme celles et ceux qui seront désormais aux commandes de notre Ville ne devront jamais oublier, au cours des six prochaines années, qu'ils ont à œuvrer pour l'ensemble des Caennaises et des Caennais, et non pas pour une partie seulement d'entre eux. Ce sera notre rôle en tant qu'élus d'un groupe de la minorité que de vous le rappeler. Car je crois, en effet, que notre résultat au premier tour de cette élection municipale, jamais enregistré par une liste écologiste dans cette ville, témoigne d'une aspiration de plus en plus solide à voir les solutions de l'écologie être mises en œuvre, particulièrement à l'échelle locale, celle où l'on mesure sans doute le plus immédiatement combien la transformation écologique apporte du mieux-vivre.

Au-delà de cette échelle, et dans un esprit de synthèse, je suis convaincu également que la confiance est de plus en plus forte, que le modèle de développement productiviste dont nous

héritons tous et toutes est entré profondément en crise, qu'il s'épuise de plus en plus et de plus en plus vite à mesure qu'il épuise également les ressources naturelles, les écosystèmes de vie, mais aussi les gens eux-mêmes, qui ne voient plus le sens d'une fuite en avant vers toujours plus de dégâts, toujours plus lourds, et auxquels on paraît de moins en moins en mesure de savoir répondre.

Cet épuisement, je crois, doit être entendu, et bien au-delà des seuls écologistes, par toutes celles et tous ceux qui aspirent à représenter nos concitoyens. La crise écologique globale et ses effets sur nos économies, sur nos modes de production et sur nos manières de vivre au sens le plus concret du terme ne sont pas le patrimoine exclusif des écologistes. Cet épuisement d'un modèle et la nécessité d'engager la transition vers d'autres modes de développement doit également nous poser question à tous et à toutes.

Élus de l'opposition, nous serons la voix de celles et ceux qui innovent, qui inventent d'autres façons de produire et de consommer. Et ils sont de plus en plus nombreux, comme en témoigne la réussite du festival *Système durable* qui se déroule en ce moment même sur la place Saint-Sauveur, soutenu par ailleurs par la Ville de Caen, et qui rassemble un réseau d'acteurs toujours plus important, de citoyens convaincus qu'un autre modèle de développement, non seulement c'est possible, ça marche et cela s' imagine ici, à l'échelle locale.

Pour faire vivre la pluralité, si essentielle à la démocratie, notre groupe *Caen écologiste et citoyenne* sera ici cette voix.

Nous vous le disons, Monsieur le Maire, si vous souhaitez être le maire de tous les Caennais et de toutes les Caennaises, comme vous l'avez rappelé en introduction, alors nous vous invitons à vous inspirer aussi des propositions que nous avons pu porter au premier tour de cette élection municipale.

Tout cela pour vous dire, et dans un esprit de synthèse, que nous serons des élus constructifs. Constructifs, car nous souhaitons, d'abord et avant tout, la réussite de notre ville, le bien-être de ses habitants. Nous serons aussi des élus attentifs. Attentifs et soucieux de la continuité de l'action publique, afin que les politiques en matière d'environnement et de solidarité, notamment, pour lesquelles les services de la Ville, l'administration de la Ville a fait preuve d'un investissement sans faille ne soient pas sacrifiées sur l'autel de l'alternance.

Je vous remercie.

M. le MAIRE. Merci, Monsieur L'ORPHELIN.

Je vois que M. LE COUTOUR demande la parole. Vous demandez tous la parole ? En attendant que nous établissions le règlement intérieur, nous pouvons clore la séance. Vous aurez tout le loisir de vous exprimer au cours des six années qui viennent, comme vous l'avez eu au cours des six années précédentes et des six mois de campagne.

Mme FÉRET. Il n'est pas anormal que la minorité s'exprime.

M. le MAIRE. Vous avez raison de profiter du fait que je sois novice. Je ne connais pas le règlement d'un premier conseil municipal d'installation. Il me semblait avoir compris -je vais me tourner vers les services- que c'était un conseil d'installation, et non pas un conseil où un certain nombre de points étaient inscrits à l'ordre du jour, où l'on pouvait procéder à de grandes déclamations.

(Brouhaha.)

M. le MAIRE. Si en plus vous parlez tous en même temps, cela va devenir très compliqué !

Mme GOBERT. L'opposition peut s'exprimer, ce que je trouve normal et légitime. Mais nous pouvons entendre que vous n'avez pas eu écho ni information sur la façon dont le conseil d'installation se déroule, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE. Je vous propose que vous vous exprimiez à tour de rôle, de manière que tout le monde en profite, en commençant dans l'ordre protocolaire par Mme FÉRET, et à raison de deux à trois minutes chacun.

Mme FÉRET. Je prendrai deux à trois minutes. Mais il me semble que, dans le cadre d'un premier conseil d'installation, il doit être possible à chaque élu de s'exprimer.

Mesdames et Messieurs, les électrices et les électeurs se sont exprimés dimanche dernier, et la majorité d'entre eux a fait le choix de confier l'avenir de notre ville à une nouvelle équipe municipale. Je souhaite, à cet instant, adresser mes félicitations républicaines au nouveau maire.

Nous sommes aujourd'hui élus de la minorité. Les socialistes, au nom desquels je m'exprime, exerceront leur mandat avec autant de motivation, de détermination et d'énergie que nous l'avons fait pendant six ans. Nous serons attentifs et vigilants sur les nouvelles mesures qui seront soumises au Conseil municipal, attentifs et vigilants sur les nouvelles politiques qui seront mises en œuvre en matière de solidarité, d'urbanisme, de logement, de développement durable. Car je suis fière, nous sommes fiers de ce que nous avons fait pendant six ans dans ces domaines, même si nous n'avons pas tout fait et si tout n'a pas été bien fait.

Notre volonté, notre engagement est d'agir : agir dans un esprit constructif, pour l'intérêt général de nos concitoyens et pour l'avenir de notre ville, agir au service des Caennaises et des Caennais, agir pour Caen.

Merci.

(Applaudissements.)

M. le MAIRE. Monsieur LE COUTOUR ou Madame GOBERT...

M. LE COUTOUR. Monsieur le Maire, la force et l'exigence, violente aujourd'hui, de la démocratie est de reconnaître votre victoire sans penser qu'elle est injuste. L'action politique est avant tout au service des territoires et des populations.

Les Caennais ont voté très nettement en faveur de votre liste, et je vous en félicite. Mais, même si la défaite est importante, les Caennais attendent de nous, en tant qu'opposants constructifs, que nous soyons et que nous restions fidèles à nos valeurs.

Je voudrais également reprendre la question de l'abstention et vous préciser que nous sommes disponibles pour vous aider à la combattre par tous les moyens, car c'est un phénomène extrêmement inquiétant.

Dans les circonstances actuelles, il aurait été normal de s'en tenir à ces propos généraux et républicains. C'est ainsi que j'ai pu intervenir en 2001 et en 2008. Mais l'exigence de la démocratie est aussi celle, pour nous, d'exercer un contre-pouvoir et de vous exprimer nos avis. Je vais le faire aujourd'hui, peut-être à regret.

Vous avez fait des annonces, cette semaine, qui ravivent l'inquiétude que nous avons. Ce n'est pas l'abandon ou le report du projet de tramway ; vous l'aviez dit pendant la campagne, vous le faites, nous le déplorons, mais il est normal que vous répondiez à l'engagement vis-à-vis de votre électorat. Non, il s'agit d'une autre annonce symbolique : celle de renoncer au projet porté par Caen la Mer sur le site Koenig. Aujourd'hui, je veux vous dire la force de ce symbole et de ce renoncement.

Ce projet, sur vingt ans, est de ceux qui, avec la presqu'île et le plateau nord, commencent à nous rendre crédibles au niveau national. Votre décision ou votre souhait risque d'être vu et entendu comme un renoncement du pouvoir politique à porter le long terme, et je crains que, sur ce point, nos divergences ne soient profondes.

Je terminerai, Monsieur le Maire, par une note plus optimiste et un remerciement.

Mon remerciement personnel, mais je sais qu'il est également partagé sur ces bancs, est à tous les personnels et fonctionnaires de la Ville de Caen et de l'Agglomération pour leur contribution, pour leur accompagnement de qualité et leur compétence. Ils ont porté le service public avec volonté et enthousiasme. C'est une chance pour vous et pour votre équipe.

(Applaudissements.)

M. le MAIRE. Merci, Monsieur LE COUTOUR.

Madame GOBERT...

Mme GOBERT. Monsieur le Maire, à mon tour de vous féliciter. Permettez-moi, bien évidemment, de m'associer aux propos de Philippe DURON et de ma collègue Josette TRAVERT. Votre victoire n'est contestée de personne. Le résultat est là, vous êtes désigné premier magistrat de cette ville, et je tenais, moi aussi, à vous féliciter.

Le résultat de ces élections municipales, j'en suis certaine, marquera la vie politique française, et nul doute d'ailleurs qu'il aura un retentissement sur les prochains scrutins.

Aujourd'hui, de nombreux électeurs, de nombreuses villes sont encore sous le choc de ces élections municipales. Aussi bien à droite qu'à gauche, chacun mesure que, dans cette élection, le national a largement pris le pas sur le local.

Le 23 mars, les électeurs ont exprimé leur défiance vis-à-vis de la politique nationale. Le 30 mars, ils pouvaient faire le choix d'inverser le résultat. Or, ils ont fait le choix de l'amplifier, révélant ainsi la profondeur de la crise sociale et économique.

La politique nationale, marquée par des avancées dans le domaine de l'éducation, de la justice, n'est pas allée assez loin, renforçant ainsi la perte de confiance vis-à-vis des politiques. Elle a ouvert la voie à l'apport d'une abstention massive, pire, au Front national en poste aujourd'hui dans des responsabilités dans plusieurs villes.

Caen, comme Niort, comme Limoges, comme Reims, comme Laval et bien d'autres villes, a basculé et a été emportée par la vague bleue. Pour autant, il faut garder un peu de distance avec les résultats. Au total, à Caen, c'est plus de 66 % de l'électorat qui n'a pas souhaité glisser dans l'urne le bulletin de la liste que vous conduisiez, soit 38 659 électeurs sur les 58 117 inscrits, quand on additionne les votes à gauche, les abstentionnistes et les bulletins nuls.

J'en tire la conclusion que, dans la conscience et l'expérience des gens, la droite et la gauche, ce n'est pas la même chose. C'est aussi un principe qui a encore du sens à Caen, et je m'en félicite.

Les communistes sauront entendre ce message et s'adresser à nouveau aux Caennaises et aux Caennais pour rassembler, unir les forces de gauche, les progressistes, ceux qui ont les valeurs de solidarité, de fraternité, de justice sociale ancrées au plus profond d'eux-mêmes.

(Protestations dans l'assemblée.)

M. le MAIRE. Du calme, s'il vous plaît !

Merci, Madame GOBERT.

Mme GOBERT. Permettez-moi un dernier mot parce que celui-ci rejoint la question que je vous ai posée tout à l'heure, Monsieur le Maire.

Au-delà des chiffres, cette campagne me laisse un goût amer. Monsieur le Maire, vous connaissez mon engagement. Vous le savez, aussi bien à la Région qu'à la Ville, je porte des politiques publiques dans différents domaines. Je le fais avec conviction dans l'écoute, dans le respect des opinions, et en acceptant les arguments contradictoires. Je considère que le respect des acteurs, des partenaires, du simple citoyen, est essentiel pour faire

prévaloir l'intérêt général. Je vous rejoins dans les propos que vous avez tenus tout à l'heure : à cet égard, c'est une question d'éducation.

Or, dans la campagne, des candidats et certains durant des mois ont manié l'invective, le mensonge et utilisé des méthodes qui tournent le dos à la démocratie.

(Protestations dans l'assemblée.)

Aujourd'hui, ils trouvent une place dans votre équipe. Je regrette que votre appel à l'exemplarité n'ait pas eu tout l'écho qu'il méritait. Je pense que la vie caennaise en pâtira.

Pour l'équipe conduite par Philippe DURON, le bilan est au rendez-vous. Caen a repris des couleurs et s'est remise en mouvement. Le programme visait à être encore plus audacieux et à servir les Caennais.

Notre programme et notre bilan restent d'actualité. Nous les confronterons avec les vôtres, dans le souci bien évidemment de construire pour les Caennais.

Vous pouvez compter sur nous, vous pouvez compter sur les communistes, nous saurons soutenir toutes les mesures, avec la gauche dans son ensemble, qui vont dans le bon sens. Nous saurons aussi nous adresser aux Caennais et les mobiliser pour vous aider à conduire une politique au service de Caen et de ses habitants.

(Applaudissements.)

M. le MAIRE. Merci, Madame GOBERT.

S'il n'y a plus de demande de prise de parole, je vous propose de clore cette séance en vous donnant rendez-vous pour le prochain Conseil municipal qui aura lieu le lundi 14 avril, à 18 heures.

(Applaudissements.)

(La séance est levée à 19 heures 05.)